

Délibération n°2019-01-10

Réf. Nomenclature « Actes » : 571

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Prise de compétence RAPEI : régularisation juridique

Le président explique que dans le cadre de la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté en date du 26 octobre 2017, il avait été convenu la prise de compétence du Relais Accueil Petit Enfance Itinérant (RAPEI) au 1er janvier 2019. Ce service était porté par la ville d'Ussel depuis sa création en 2011.

Le RAPEI est un lieu ressource d'échange, d'écoute et d'information destiné aux parents et aux assistantes maternelles indépendantes pour l'accueil du jeune enfant.

Le RAPEI a été intégré dans la partie « compétences optionnelles » des statuts sous la formulation suivante « gestion et soutien financier aux relais d'assistantes maternelles du territoire ».

Le conseil communautaire et la majorité des conseils municipaux se sont prononcés en faveur de ce transfert de compétence.

Un travail a été effectué avec la ville d'Ussel et la Caisse d'allocations familiales tout au long de l'année 2018 pour préparer le transfert du RAPEI (personnel, matériel, charges, conventions de financements,...)

En octobre 2017, une délibération a été omise pour matérialiser la prise de compétence. Nous devons donc aujourd'hui prendre une délibération afin de régulariser juridiquement cette prise de compétence.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la prise de compétence du Relais Accueil Petit Enfance Itinérant (RAPEI) au 1^{er} janvier 2019, qui est actée dans les statuts de Haute-Corrèze Communauté.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

